

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix - Travail - Patrie*

-----  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

-----  
INSPECTION GÉNÉRALE DES  
SERVICES ADMINISTRATIFS  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace - Work - Fatherland*

-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

-----  
INSPECTORATE GENERAL FOR THE  
ADMINISTRATIVE SERVICES  
-----

## **Paquet consolidé des interventions de santé publique**

### **en vue de la Couverture santé universelle**

#### **I - Contexte :**

Le Cameroun a déjà pratiquement achevé les diligences de préparation de la mise en place de la Couverture santé universelle. Mais le lancement effectif de la CSU au sens plein du terme, c'est-à-dire une réforme profonde couvrant également les trois piliers que sont L'Équité dans l'utilisation des services (réduction de l'écart entre besoin et utilisation), la Qualité (suffisante pour faire la différence), la Protection financière (personne ne tombe dans la pauvreté en conséquence de paiements aux services de santé), est tributaire de la mise en place d'instruments légaux, des institutions appropriées et des financements à la fois suffisants, prévisibles et pérennes. En attendant que ces conditions, dont le calendrier n'est pas maîtrisé soient mis en place, les actifs actuels du Ministère de la Santé Publique et de ses Partenaires techniques et financiers sont suffisants pour piloter une expérience d'envergure d'offre et de demande de santé susceptible de faciliter, le moment venu, le déploiement de la CSU stricto sensu.

#### **II – Problématique :**

La promesse du Chef de l'Etat de mettre en place la CSU doit se concrétiser dans les meilleurs délais. Le Gouvernement, qui a déjà bouclé les opérations préparatoires, s'est engagé à lancer la CSU début janvier 2020. Mais les contraintes juridiques, institutionnelles et surtout financières inhérentes à la CSU pourraient retarder cet agenda. La



question se pose dès lors de savoir comment pourrait-on envisager en janvier 2020 un début crédible d'activités qui préfigurent la CSU, sans risquer de faire une CSU au rabais, ni d'engager une réforme non soutenable à long terme ?

### **III - Définition de la stratégie préconisée :**

Il s'agit de rassembler dans un Paquet consolidé toutes les interventions et stratégies de santé publique offertes actuellement soit sous un régime de subventionnement ou de gratuité à l'effet de constituer un Paquet de soins et services de santé garanti aux Populations dans la perspective de la Couverture santé universelle.

### **IV - Périmètre indicatif du Paquet :**

Ce paquet comprendra (i) les interventions de santé publique gratuites ou subventionnées et (ii) les investissements de l'Etat et de ses Partenaires pour le Renforcement du Système de santé.

- (i) les interventions de santé publique gratuites ou subventionnées telles que la Vaccination pour les Enfants et les Femmes enceintes cibles du PEV, le traitement du Paludisme simple chez les Enfants de moins de cinq, la Chimio prévention saisonnière offerte dans le Septentrion, l'ensemble des prestations couvertes par le Chèque santé et le PBF, le déparasitage des enfants en âge scolaire, les ARV et les Antituberculeux, etc.
- (ii) les investissements de l'Etat et de ses Partenaires pour le Renforcement du Système de santé telles que la construction des infrastructures, l'acquisition des équipements et des médicaments, l'alimentation en eau et en énergie des structures de santé, les financements des activités et du fonctionnement des structures, la formation des personnels, les opérations de supervision, de contrôle et d'audit, etc.

### **V - Les atouts de cette approche :**

Cette approche permet de :



- Lancer à court terme, soit début janvier 2020, un Paquet d'intervention disponible sur l'ensemble du territoire national, moyennant des variations liées au caractère progressif de l'extension de certaines catégories de stratégies telle que le Chèque santé ;
- Rentabiliser les acquis actuellement dilués du fait de la diversité, des disparités et quelquefois des antagonismes ;
- Rompre la logique de verticalité très nocive et destructrice du Système de santé, en faveur de l'horizontalité qui renforce le Système de santé ;
- opérer des économies d'échelle, du fait de la synergie et de la complémentarité entre les Projets et Programmes notamment ;
- renforcer le leadership du Ministère de la Santé Publique sur l'ensemble des stratégies et interventions de santé ;
- améliorer l'impact des interventions, souvent sans effet significatif du fait de leur caractère fragmenté et localisé ;
- maîtriser les coûts et les enjeux de financement de la santé ;
- faciliter le déploiement de la CSU par une préparation adéquate de tous les segments du système de santé ;
- renforcer la crédibilité du Secteur vis-à-vis des Partenaires et d'améliorer la coordination et la cohérence des Partenariats

## **VI – Les principes directeurs**

- La disponibilité des financements prévisibles sur au moins un horizon de 24 mois
- Existence d'un dispositif institutionnel fonctionnel
- Une expérience avérée de déploiement des stratégies à consolider
- La faisabilité juridique et financière, sans recours aux autorisations préalables ni aux dérogations.

## **VII - La démarche méthodologique**



- Elaborer un Plan d'actions conjoint avec les Partenaires sur 24 mois, qui comprend :
  - Un volet offre de santé qui visualise toutes les opérations de renforcement du Système de santé ;
  - Un Volet protection financière qui fait la synthèse de toutes les stratégies correspondantes ;
  - Un budget détaillé par source ;
  - Un Plan de suivi/évaluation comportant des revues conjointes.
- Ouvrir des négociations avec les Partenaires techniques et financiers pour mobiliser dans un compte sous la maîtrise du Gouvernement des Fonds destinées aux opérations de santé publique correspondant à l'objectif de la protection financière ;
- Mettre en place, de manière conjointe, une Unité de gestion du Paquet consolidé sans abroger les Projets et Programmes dont les missions seront redéfinies conséquemment ;
- Poursuivre parallèlement la préparation des aspects programmatiques et financiers de la CSU, notamment l'élaboration sur une base intersectorielle, du Plan stratégique de la CSU.

### **VIII – Stratégie de mobilisation des ressources**

- Négocier, sur la base d'un calendrier réaliste, le règlement de l'ardoise du Cameroun vis-à-vis des principaux Partenaires (GAVI, Fonds Mondial, Banque Mondiale) ;
- Solliciter ensuite le décaissement massif des fonds gelés ;
- Exiger de faire gérer les fonds ainsi libérés selon un mécanisme national moyennant les garanties de transparence de de recevabilité ;